

SERVICE TRAVAUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : Réparation en urgence du car communal 1UPJ916 - Approbation de l'attribution et des conditions – Prise d'acte

Exposé : Marché de fournitures.

Attribution du marché :

D'attribuer ce marché à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Lens Car sprl, Rue de la science 1 à 4530 Villers-le-Bouillet pour le montant d'offre contrôlé de 3.787,71 € (incl. 21 % TVA).

D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 131/745-98 (n° de projet 20250018).

Projet :

Réparation en urgence du car communal 1UPJ916 en urgence pour le bon fonctionnement du service.



SERVICE TRAVAUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil communal du 26 février 2026

**Concerne : Réparation en urgence du camion 1-DDU-466 - Approbation de l'attribution et des conditions
– Prise d'acte**

**Exposé : Marché de fournitures.
Attribution du marché :**

D'attribuer le marché "Réparation en urgence du camion 1-DDU-466" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Jean-Yves Guérin sprl, Route Charlemagne 12 à 6464 Baileux pour le montant d'offre contrôlé de 16.520,07 € (incl. 21 % TVA). D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par les crédits inscrits au budget extraordinaire et budget ordinaire de l'exercice 2025, articles 421/127-06 et 421/745-53 (n° de projet 20250034).

**Projet :
Réparation en urgence du camion 1-DDU-466 pour le bon fonctionnement du service.**



SERVICE TRAVAUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : Réparation en urgence de la camionnette HBQ909 - Approbation de l'attribution et des conditions – Prise d'acte

Exposé : Marché de fournitures.

Attribution du marché :

D'attribuer ce marché à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Auto W.E.B. Group Philippeville, route de Mariembourg 12 à 5600 Neuville (Philippeville) pour le montant d'offre contrôlé de 1.781,13 € (incl. 21 % TVA).

L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2026-1829.

D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 421/745-52 (n° de projet 20250033).

Projet :

Réparation en urgence de la camionnette HBQ909 en urgence pour le bon fonctionnement du service.



SERVICE TRAVAUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil communal du 26 février 2026

**Concerne : Réparation en urgence du camion TRF-973 - Approbation de l'attribution et des conditions –
Prise d'acte**

**Exposé : Marché de fournitures.
Attribution du marché :**

D'attribuer ce marché à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Jean-Yves Guérin sprl, Route Charlemagne 12 à 6464 Baileux pour le montant d'offre contrôlé de 4.093,73 € (incl. 21 % TVA).

D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 421/745-53 (n° de projet 20250034).

Projet :

Réparation en urgence du camion TRF-973 pour le bon fonctionnement du service.



SERVICE TRAVAUX

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : Fourniture et pose de conteneurs enterrés - Approbation des conditions et du mode de passation

Exposé : Marché de fourniture.

Attribution du marché :

D'approuver le cahier des charges N° 2026-1838 et le montant estimé du marché "Fourniture et pose de conteneurs enterrés", établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 100.000,00 € (incl. 21 % TVA).

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 876/744-51 (n° de projet 20250067) et au budget extraordinaire 2026 en cours de validation par la tutelle, article 876/744-51 (n° de projet 20260069).

Projet :

Ce marché public a pour but d'ajouter 2 bulles à verres enterrées à celles déjà existantes sur le site de la salle du Bailly à Cul-des-Sarts ainsi que 2 bulles à verres enterrées route de Pesche à Couvin.



SERVICE TRAVAUX SUBSIDIÉS

COUVIN, février 2026

NOTE DE SYNTHÈSE

Collège communal du

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : Construction d'une passerelle, de ses accès et placement de châssis, sur le site de la Ferme Waelkens - Approbation des conditions et du mode de passation

Exposé :

Vu le projet de musée à l'étage de la Ferme Waelkens de l'ASBL Centre de l'Industrie et de l'Artisanat, et la nécessité de pouvoir y accéder, il y a lieu de procéder au lancement du marché pour la construction d'une passerelle, de ses accès, mais également le placement de châssis.

Ce dossier est réalisé sous la surveillance et les recommandations impérieuses de l'AWaP.

Le marché est passé par la procédure ouverte, et le montant estimé s'élève à 208.739,64€ TVAC.

Agent traitant : Service Travaux Subsidiés

Projet :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 20S25 et le montant estimé du marché "Construction d'une passerelle, de ses accès et placement de châssis, sur le site de la Ferme Waelkens", établis par l'auteur de projet, Atelier de Tromcourt, Chemin de Tromcourt 32 à 5660 COUVIN. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 208.739,64 € (incl. 21 % TVA).

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, en cours d'approbation.

Article 5 : De charger le Collège Communal de mener à bien ce dossier.



SERVICE FINANCES

COUVIN, le 09 février 2026

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cette note constitue une mise en contexte du point à l'ordre du jour de la séance du conseil communal

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : Taxe communale annuelle sur les terrains de campings – Exercices 2026 à 2031 inclus.

Exposé :

Projet :

La taxe est fixée comme suit, par emplacement :

a) 75 euros pour les abris mobiles.

b) 125 euros pour les abris fixes.

Les taux prévus aux points a) et b) sont réduits de moitié pour les emplacements réservés aux touristes de passage.



SERVICE FINANCES

COUVIN, le 09 février 2026

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

Cette note constitue une mise en contexte du point à l'ordre du jour de la séance du conseil communal

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés ou les deux – Exercices 2026 à 2031 inclus

Exposé :

Projet :

Le taux de la taxe est fixé de la manière suivante par mètre courant de façade d'immeuble ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier :

- Lors de la 1ère taxation : 100 euros par mètre courant de façade.
- Lors de la 2ème taxation : 125 euros par mètre courant de façade
- A partir de la 3ème taxation : 150 euros par mètre courant de façade



SERVICE PSSP

COUVIN, 11/02/2026

NOTE DE SYNTHÈSE

Collège communal.

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : MOBILITÉ - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE - RUE DE LA CHAVÉE À FRASNES -
LIMITATION D'ACCÈS

Exposé :

Considérant le courrier du 27 octobre 2025 de Carmeuse sollicitant le placement d'un ou plusieurs panneaux d'interdiction plus visibles pour éviter le passage des transporteurs routiers se rendant à la carrière en passant par le village de Frasnes et en empruntant la rue de la Chavée ;

Considérant l'avis technique préalable favorable de la DDDSAV du Service public de Wallonie du 11 décembre 2025 : "L'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse 5 Tonnes, excepté les convois agricoles. La mesure est matérialisée par des signaux C21 5 Tonnes complété d'un panneau additionnel reprenant la mention "EXCEPTE CONVOIS AGRICOLES" ainsi que les signaux de préavis ad hoc. Cet avis est favorable et nécessite un RC à soumettre à l'agent d'approbation."

Projet :

Article 1er: L'accès à la rue de la Chavée à Frasnes, après le numéro 34 vers la carrière, est interdit aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse 5 Tonnes, excepté les convois agricoles.



Article 2 : La mesure est matérialisée par des signaux C21 5 Tonnes complété d'un panneau additionnel reprenant la mention "EXCEPTE CONVOIS AGRICOLES" ainsi que les signaux de préavis ad hoc.

Article 3 : Le présent règlement est soumis à l'approbation des autorités régionales via la plateforme électronique ad hoc.



SERVICE PSSP

COUVIN, 11/02/2026

NOTE DE SYNTHÈSE

Collège communal.

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : Mobilité - Règlement complémentaire - Rue de la Chavée à Frasnes - Limitation de vitesse

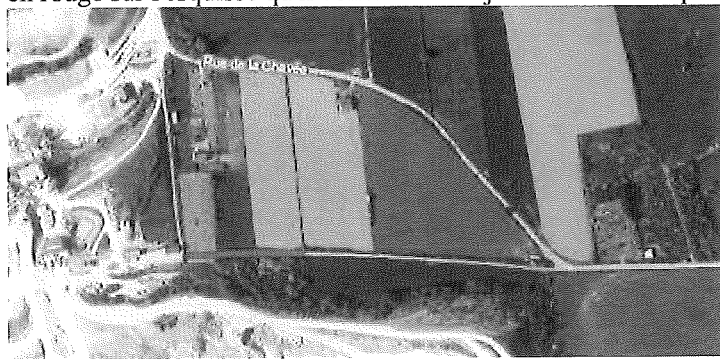
Exposé :

Considérant le courrier du 27 octobre 2025 de Carmeuse sollicitant le placement d'un casse-vitesse car certains véhicules se rendant au siège arrivent beaucoup trop vite et cette situation est dangereuse pour les travailleurs se déplaçant à pied vers les bureaux et les vestiaires ;

Considérant l'avis technique préalable favorable de la DDDSAV du Service public de Wallonie du 11 décembre 2025: *"Il est interdit de circuler à une vitesse supérieure à 50 km/h, dans le tronçon repris en rouge sur l'esquisse qu'il conviendra de joindre lors de la procédure d'approbation. La mesure est matérialisée par des signaux C43 "50 km/h" et C45 "50 km/h". Cet avis est favorable et nécessite un RC à soumettre à l'agent d'approbation."*

Projet :

Article 1er: Il est interdit de circuler à une vitesse supérieure à 50 km/h, dans le tronçon de la rue de la Chavée repris en rouge sur l'esquisse qu'il conviendra de joindre lors de la procédure d'approbation.



Article 2 : La mesure est matérialisée par des signaux C43 "50 km/h" et C45 "50 km/h".

Article 3 : Le présent règlement est soumis à l'approbation des autorités régionales via la plateforme électronique ad hoc.



SERVICE : Enseignement

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

Cette note constitue une mise en contexte du point inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal

Conseil communal du 26 FEVRIER 2026

Concerne : Renouvellement des membres parents du Conseil de participation

Exposé : Considérant que le mandat des membres représentant les parents est renouvelable tous les deux ans ;

Considérant qu'un appel à candidatures a été lancé par le PO, avec une date limite de réception fixée au 26 janvier 2026 ;

Considérant les candidatures effectivement reçues ;

Projet : De désigner :

- 1) Pour l'EFC des Eaux Vives :
- 2) Pour l'EFC des Frontières :
- 3) Pour l'EFC des Vallons :



SERVICE Cimetière

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : abandon de plusieurs concessions dans le cimetière de Brûly-de-Couvin.

Exposé : les parcelles concernées sont situées dans le cimetière de Brûly-de-Couvin et ont fait l'objet d'un affichage d'un an lors de l'application du nouveau décret de la région Wallonne en 2010. N'ayant reçu aucune demande de renouvellement pour ces parcelles, je demande au Conseil Communal de bien vouloir déclarer l'abandon de celles-ci.

Projet : Assainir les parcelles pour faciliter la mobilité et l'accès dans le cimetière.



SERVICE FINANCES

COUVIN, le 12 février 2026

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cette note constitue une mise en contexte du point à l'ordre du jour de la séance du conseil communal

Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : COMPTE – EXERCICE 2025 – DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE BRULY-DE-PESCHE.

Exposé : Suite au décret du 13 mars 2014, publié au Moniteur belge du 4 avril 2014, modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, le Conseil communal arrête les comptes des Fabriques d'église

Projet : Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	8.190,76
-Dont une intervention communale ordinaire de secours de	7.980,83
Recettes extraordinaires totales	6.823,11
- Dont une intervention communale extraordinaire de secours de	0,00
- Dont un boni comptable de l'exercice précédent de	6.823,11
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	870,42
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	4.612,28
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00
- Dont un mali comptable de l'exercice précédent de	0,00
Recettes totales	15.013,87
Dépenses totales	5.482,70
Résultat comptable	9.531,17



SERVICE FINANCES

COUVIN, le 12 octobre 2026

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cette note constitue une mise en contexte du point à l'ordre du jour de la séance du conseil communal

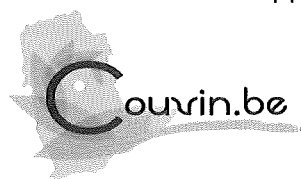
Conseil communal du 26 février 2026

Concerne : COMPTE – EXERCICE 2025 – DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE CUL-DES-SARTS.

Exposé : Suite au décret du 13 mars 2014, publié au Moniteur belge du 4 avril 2014, modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, le Conseil communal arrête les comptes des Fabriques d'église

Projet : Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	9.352,07
-Dont une intervention communale ordinaire de secours de	8.580,53
Recettes extraordinaires totales	15.497,87
- Dont une intervention communale extraordinaire de secours de	0,00
- Dont un boni comptable de l'exercice précédent de	15.497,87
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.177,53
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	9.182,73
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00
- Dont un mali comptable de l'exercice précédent de	0,00
Recettes totales	24.849,94
Dépenses totales	13.360,26
Résultat comptable	11.489,6



SERVICE : CITOYENS

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

**Cette note constitue une mise en contexte du point inscrit à l'ordre du jour de la séance du
Conseil communal**

Conseil communal du 26/02/26.

Concerne : TRAVAUX FORESTIERS – EXERCICE 2026– ENGAGEMENT DES
DEPENSES – RATIFICATION.

Exposé :

Le Collège Communal, réuni en séance du 9 février 2026, a décidé d'engager les crédits nécessaires sur l'article 640/124/06 - service ordinaire de l'Exercice 2026 - Travaux forestiers et compte tenu que lesdits travaux sont indispensables et qu'ils doivent être effectués à cette période de l'année afin d'obtenir une qualité de plants.

Projet :

- ratifier la délibération du Collège Communal du 9 février 2026.



SERVICE : CITOYENS

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cette note constitue une mise en contexte du point inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal

Conseil communal du 26/02/26.

Concerne : LOCATION DE CHASSE "PETIT BOIS ET SOUS PETIT BOIS" - SECTION DE FRASNES-LEZ-COUVIN - DÉCISION.

Exposé :

Le bail de location de chasse sur le territoire de la Ville de Couvin dénommé "Petit Bois et Sous Petit Bois" - Section de Frasnes-lez-Couvin, d'une superficie de 56 ha 25 a 28 ca de bois a expiré en date du 31 janvier 2026.

Il y a lieu de remettre en location ce territoire de chasse.

Monsieur , Ingénieur, Chef de cantonnement a émis les conditions particulières au cahier général des charges.

Projet :

- mettre en location de chasse de gré à gré par procédure négociée avec publicité ledit territoire de chasse pour une période commençant le 01/02/2026 et se terminant le 31/01/2035.
- octroyer un droit de préemption à Monsieur Locataire sortant, qui n'a pas obligation de déposer une offre.

- approuver le cahier général des charges et les conditions particulières y relatives.

Les offres devront parvenir à l'Administration Communale exclusivement par pli recommandé avec accusé de réception pour le 10 avril 2026 à 12 h 00 auprès de la Directrice financière f.f. ou de son délégué qu'il aura préalablement désigné.

Les soumissions sont placées dans deux enveloppes fermées, l'une extérieure porte la mention " Administration Communale de Couvin, Madame , Directrice Financière f.f, Avenue de la Libération, 2 à 5660 COUVIN ", l'autre intérieure, porte la mention " Soumission pour la location du droit de chasse sur le "Petit Bois et sous Petit Bois de Frasnes "

L'ouverture des soumissions se fera à huis clos à la salle du Collège Communal, le 13 avril 2026 14 h 00 en présence de Monsieur Echevin de la Chasse et des Forêts, de Monsieur ,

Ingénieur, Chef de cantonnement et de Madame , Directrice Financière f.f.

Dans les 8 jours suivant l'ouverture des soumissions, un courrier sera transmis au locataire sortant par recommandé avec accusé de réception, lui demandant :

- soit de confirmer son intention de faire valoir son droit de préemption au prix de la meilleure offre,
- soit de remettre offre en cas d'offre inexistante lors de l'ouverture des soumissions.

Le locataire sortant devra donner réponse pour 23 avril 2026 par recommandé avec accusé de réception auprès de la Directrice financière f.f. ou de son délégué qu'il aura préalablement désigné.

En cas de non-attribution par le Collège Communal, le territoire de chasse sera remis ultérieurement en location entraînant d'office la perte du droit de préemption du locataire sortant

- transmettre la présente délibération à l'Autorité de Tutelle, par l'intermédiaire du Chef du Cantonnement concerné.



SERVICE : Sport

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

Cette note constitue une mise en contexte du point inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal

Conseil communal du 26/02/2026

Concerne :

Convention entre l'ASBL TRW'ORGANISATION et la Ville de Couvin dans le cadre de l'ETHIAS TOUR DE WALLONIE 2027 - Approbation

Exposé :

La Ville de Couvin a été contactée par les organisateurs du Tour de la Région Wallonne afin de proposer à la Ville d'accueillir une étape du TRW en 2027.

Projet :

Les membres du conseil vont se prononcer sur l'approbation de la convention